

L'Université contre le libéralisme

Christophe Ramaux (économiste, Maître de conférences à l'Université Paris I), mars 2009¹

Au-delà des revendications immédiates, à présent bien répertoriées, quelles sont les racines du mouvement universitaire en cours ? A quelle crise de l'Université fait-il écho ? Pour répondre à ces questions, il peut être utile, sans prétendre par là épuiser le sujet, de partir du plus général : l'architecture du système universitaire français. Celui-ci est organisé, souvent en dépit du bon sens et c'est bien le problème, autour de trois piliers. Les classes préparatoires et les Grandes Ecoles publiques ou privées : bien dotées, elles sont censées capter l'élite. Avec ce paradoxe : la plupart d'entre elles ne sont pas reliées, ou bien peu, à l'excellence de la recherche. La mode des classements de Shanghai aiguise cependant leur appétit en la matière, d'où une concurrence accrue en perspective pour les universités. Les STS et IUT ensuite : alors qu'ils ont été conçus pour délivrer des formations courtes, à l'inverse de l'Université, ils sélectionnent leurs étudiants. Cela contribue, au passage, à durcir la ségrégation sociale : certains jeunes issus des classes populaires, qui auraient pu légitimement prétendre à des formations plus longues, privilégièrent, par précaution, ces formations². Troisième pilier enfin : l'Université, longtemps centrée sur la formation des enseignants et la recherche, même si, en fait, existent depuis longtemps d'importants contrastes selon les disciplines³.

L'Université et le défi de la massification

La massification de l'enseignement supérieur a totalement changé la donne pour l'Université. C'est elle, en effet, et c'est tout à son honneur, qui l'a pour l'essentiel assumée. Logiquement, son public et ses missions s'en sont trouvés diversifiés. Elle y a fait face avec notamment la création de nouvelles filières (AES dès 1973, LEA...) et de nouveaux diplômes (Licence ou Master Pro). Mais ceux qui assurent ces missions sont souvent mal reconnus en son sein.

L'Université demeure structurée par la recherche.

Pour le meilleur : c'est l'une de ses missions et on peut soutenir qu'il importe que cela demeure la première. Non sans raison, O. Beaud (2009a et b) insiste sur ce point : à l'inverse du décret sur le statut des enseignants-chercheurs qui place sur le même plan les trois missions de recherche, d'enseignement et les fonctions administratives, il importe de les *hiérarchiser* : c'est la recherche qui prime ; c'est elle qui assure *in fine* la qualité de l'enseignement ; quant aux fonctions administratives, elles doivent, dans tous les cas, rester subordonnées, au risque sinon de transformer l'universitaire en simple *ressource humaine* à la disposition des Présidents d'Université. De surcroît, il est reconnu qu'une formation non estampillée directement *professionnelle* peut s'avérer un bon sésame pour l'emploi. La culture générale est gage d'adaptation, là où des formations professionnelles trop pointues risquent l'obsolescence (c'est l'une des difficultés sur laquelle a buté l'apprentissage en Allemagne).

Pour le pire aussi néanmoins : ne faut-il pas, en effet, interroger l'idée – reprise par V. Descombes – selon laquelle « *tout élève doit être traité comme le futur docteur qu'il est destiné à être* » (p. 12), « *le sens de l'institution universitaire [étant] de préparer des étudiants à devenir docteurs* » (p. 12)⁴? Du

¹ Ce papier est la version longue d'un article, « L'Université malade du libéralisme », paru dans *Politis*, n°1043, 12 mars.

² À l'issue d'un BTS ou d'un DUT, il est certes possible de poursuivre des études, mais les transitions, bien qu'améliorées ces dernières années, ne sont pas toujours évidentes.

³ L'Université remplit, par exemple, traditionnellement un rôle central dans la formation des professions médicales et juridiques. Sciences Po a cependant réussi à valider ses cursus pour présenter le concours de l'Ecole du Barreau. Pour le reste, les Grandes Ecoles publiques (X, Mines, Ponts, St-Cyr...) formant et à recrutant les cadres supérieurs des grands corps de l'Etat, la concurrence directe entre l'Université – ses filières Economie et Gestion notamment – et les Grandes écoles privées (souvent petites d'ailleurs) s'exerce surtout pour la formation des cadres et professions intermédiaires du privé.

⁴ Avec force arguments, V. Descombes (« L'identité collective d'un corps enseignants », *La vie des idées*, 3 mars 2009) montre, par ailleurs, comment la logique individualiste et contractuelle véhiculée par la réforme libérale de l'Université heurte de plein fouet l'identité collective des universitaires.

primat nécessaire accordé à la recherche, ne risque-t-on pas, ce faisant, de basculer vers une dérive élitiste, sourde aux transformations introduites par la massification – elle aussi nécessaire – de l’Université ? N’est-il pas exorbitant de prétendre traiter chaque étudiant de première année comme un *futur docteur* sachant que moins de 5 % d’entre eux se destineront effectivement à la recherche ? Loin d’être abstraite, la question est au cœur de la définition concrète des cursus. Pour ne citer que cet exemple, il est vrai aussi atypique que la structuration de la discipline, l’enseignement en économie, dans certaines universités, est proprement hallucinant avec des étudiants de première année à qui l’on demande d’ingurgiter des modèles microéconomiques qui, sans parler de leur pertinence théorique que la crise économique achève d’interroger¹, ne seront d’aucune utilité pour les 95 % d’entre eux qui ne feront pas de recherche.

La diversification de ses missions peut être un fantastique atout pour l’Université : elle seule, en effet, est susceptible d’offrir à ses étudiants un spectre large, avec moult passerelles possibles donc, de différentes disciplines et cursus plus ou moins longs. Encore faut-il que ces derniers soient reconnus à leur juste valeur. Ce n’est pas simple à réaliser. Et ce d’autant moins qu’on bute sur la représentation méprisante et méprisable que l’on se fait, en France tout particulièrement, de la réalité du travail. Plus qu’ailleurs, y est en effet répandue l’idée selon laquelle « si on n’est pas cadre, on n’a pas de quoi être fier de son métier ». Or même si leur part a doublé depuis 1975, les cadres (parmi lesquels on range par convention tous les professeurs du supérieur et du secondaire) ne forment que 15 % des emplois. Ouvriers et employés comptent pour 53 % (chiffre assez stable depuis trente ans, la croissance des seconds ayant compensé la baisse des premiers), les professions intermédiaires (professeurs des écoles, infirmières, etc.) pour 24 %.

Sa mue, l’Université l’a réalisée sans vision d’ensemble et sans les moyens requis pour y faire face. Une réforme, avec remise à plat de l’ensemble du système, s’impose². Assise sur un vaste plan de relance, elle pourrait être un beau projet mobilisateur et fédérateur pour l’ensemble des personnels (enseignants mais aussi BIATOS) et les étudiants.

Réformes libérales *versus* service public

Alors que le libéralisme explose en plein vol – et il y a bien un lien à faire ici comme ailleurs entre la crise économique et le mouvement universitaire –, le gouvernement organise la mise en concurrence généralisée : des universités entre elles, en leur sein même et entre universitaires. Ici comme ailleurs, le néo-libéralisme rime avec dirigisme : d’où le pouvoir exorbitant confié, dès la loi LRU, aux Présidents d’Université. Cela satisfait au passage certains des universitaires qui, ayant opté pour une louable carrière administrative, outrepassent leur fonction et se projettent en super-managers (il faut bien que l’égotisme familier au milieu s’exprime d’une façon ou d’une autre). À l’horizon se profile une Université morcelée avec d’un côté des « pôles d’excellence », calqués sur le modèle des Grandes Ecoles – et recrutant *de facto*, si ce n’est *de jure* demain, sur la sélection dès la première année – et de l’autre des « antennes universitaires » centrées sur des formations courtes. Ce morcellement existe déjà objectera-t-on et il n’est assurément pas réaliste de prétendre que les 85 Universités françaises soient en mesure d’offrir une palette de formation allant, *a fortiori* pour chaque discipline enseignée en leur sein en premier cycle, jusqu’à la recherche de pointe. Certes, mais avec ce problème cependant : au lieu de gérer la nécessaire différenciation sur une base coopérative, en encourageant par exemple la mise en réseau régional des universités ; au lieu de prendre appui sur ce qui fait, on l’a dit, l’atout majeur des universités – la diversité de ses publics et des formations, et donc des passerelles, qu’elle peut offrir en termes de disciplines et de finalité des cursus –, la réforme libérale organise, sans d’ailleurs l’assumer totalement, la concurrence généralisée avec le cortège de ressentiments et d’amertume qui nécessairement l’accompagne.

Il y a bien, c’est l’une des leçons de la crise en cours, deux conceptions de la réforme : celle qui parie sur la mobilisation d’une communauté autour d’un projet commun, avec le souci de permettre à chacun

¹ Le mouvement universitaire est contrasté selon les disciplines. Il n’est pas étonnant que les économistes soient parmi les moins mobilisés. N’est-ce pas du côté de la théorie économique néo-classique dominante que l’on trouve la justification intellectuelle – avec le *New Public Management* et l’idée que le *public* doit être géré de la même façon (que l’on sait à présent si efficace !) que le *privé* – des réformes appliquées à l’Université comme à l’ensemble des services publics ?

² Des États généraux sur la recherche ont bien été organisés en 2004, mais, et ce n’est sans doute pas anodin, l’équivalent n’a pas été réalisé sur le système universitaire.

de mieux trouver sa place au sein de l'institution (et il y a bien des choses à améliorer ici notamment pour les personnels BIATOS), d'aller de l'avant, de se dépasser pour mieux réaliser ses missions de services publics, et celle pour qui réforme rime d'abord avec casse, stigmatisation, encouragement à l'arrogance et au conflit systématique. La forme donne à voir un contenu : le discours de N. Sarkozy sur la recherche du 22 janvier – à l'instar de bien d'autres sur d'autres sujets – est effectivement éloquent en ce sens.

La critique la plus radicale de la réforme du statut des universitaires est venue de *Qualité de la science française*, peu portée *a priori* sur la contestation, avec en particulier les contributions du juriste O. Beaud¹. Ce n'est pas un hasard. Le droit public et les services publics trouvent leur justification ultime dans une idée simple : si la concurrence et le marché ont du bon, il ne faut pas trop, et dans tous les cas pas tout, leur prêter ; il importe notamment que certaines missions d'intérêt général soient soustraites au jeu, souvent à courte vue, des intérêts privés. Le statut de fonctionnaire en découle avec en sus l'idée que la réalisation de ces missions ne doit pas plus dépendre des aléas politiques (un gouvernement ne peut changer à sa guise tous les agents de l'État car celui-ci ne lui appartient, tout simplement, pas).

L'évaluation : pour quelle visée ?

L'évaluation mérite d'être améliorée², notamment celle, quasiment inexistante, qui pourrait utilement être réalisée sur l'enseignement, *via* le respect de certains protocoles pas si difficile à concevoir, par les étudiants. Mais pour l'évaluation de l'enseignement comme de la recherche des universitaires, des laboratoires et des universités, encore faut-il avoir une boussole : s'agit-il, à nouveau, de mobiliser une communauté, d'insuffler du souffle commun, de donner à chacun le désir d'aller de l'avant, de conforter ce qui fait le socle de l'Université – la liberté de recherche mais aussi la coopération entre pairs³ – ou s'agit-il avant tout de casser et d'humilier ? La façon dont fonctionne la nouvelle Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a de quoi inquiéter à ce niveau : les témoignages s'accumulent sur l'arrogance de certains de ses membres, ce qui conforte cette vieille leçon qu'à confier un peu de pouvoir sans contrôle à certains (la nomination par le pouvoir politique des évaluateurs et non par les pairs étant en l'occurrence la règle), ceux-ci s'empressent à se transformer en petits despotes au comportement aussi pitoyable que, et c'est plus grave, nocif. Les États généraux sur la recherche de 2004 avaient pourtant présenté une série de principes et des règles précises (séparation des évaluateurs et des décideurs, règles transparentes et nationales, évaluation par les pairs, etc.) afin que l'évaluation soit véritablement au service de la recherche.

La différenciation des carrières mérite aussi d'être améliorée. Certains universitaires, cela existe même s'ils sont minoritaires, ont *de facto* abandonné toute recherche et ne sont pas pour autant spécialement investis dans l'enseignement : par lassitude ou parce qu'ils cumulent une double carrière (cabinet d'avocats, d'expertise économique, etc.). Il n'y a rien de scandaleux à ce qu'ils ne bénéficient pas d'un avancement salarial identique à ceux qui consacrent leur vie à la recherche et à l'enseignement. Le piètre niveau moyen de rémunération des universitaires offre, cela tombe bien, de la marge pour une « solution par le haut » : il conviendrait, par exemple, d'ouvrir l'accès aux deux goulots d'étranglement que sont à l'heure actuelle la « classe exceptionnelle » pour les Maîtres de conférences et la première classe pour les Professeurs⁴. Tout l'inverse de ce que le gouvernement cherche à imposer, austérité budgétaire oblige, avec sa fameuse modulation en « vases communicants » du service d'enseignement

¹ Cf. la note du 5 décembre 2008 (http://www.qsf.fr/pdf/QSF_Note_Beaud_statut.pdf), sur le projet initial, et celle du 14 mars (<http://www.qsf.fr/QSFNoteStatut14mars.pdf>), sur la nouvelle mouture.

² Loin des discours paresseux sur le sujet, les États généraux de la recherche de 2004 ont formulé de nombreuses propositions pour améliorer – car il y a lieu de le faire – l'évaluation au sein des organismes de recherche et des universités. Le rapport de synthèse final (<http://cip-etats-generaux.apinc.org/IMG/pdf/synthese-finale-EG.pdf>) retenait notamment, moyennant des créations de postes, l'*« objectif à terme »* d'*« un service de l'ordre de 150 heures “présentielles” pour tout enseignant-chercheur ayant une activité de recherche avérée par une évaluation »* (p. 63). Il envisageait même *« des possibilités d'augmentation du service d'enseignement des enseignants-chercheurs qui le souhaitent »*, mais sous la double condition que cette *« implication forte et de qualité dans l'activité pédagogique »* puisse *« ouvrir les mêmes possibilités de promotion qu'une implication forte dans l'activité de recherche »*, et que des *« mesures spécifiques »* soient introduites pour favoriser *« le "retour à la recherche", pour les enseignants chercheurs qui en font la demande »* (p. 63).

³ Voir le bel article de P. d'Iribarne, « Les professeurs, “le loup et le chien” », *Le Monde*, 18 mars 2009, en utile contrepoint à celui de B. Latour, « Autonomie, que de crimes on commet en ton nom ! », *Le Monde*, 26 février 2009.

(la baisse pour certains devant nécessairement être compensée par la hausse pour d'autres), de sorte que l'enseignement devient une punition et qu'on augmente le service d'enseignement de ceux jugés pourtant piètres chercheurs.

Rejeter le primat à la concurrence : cela vaut pour le mouvement !

La gestion par le gouvernement de la crise en cours est proprement irresponsable. En France comme ailleurs, la Constitution stipule que la démocratie repose avant tout sur les élections. C'est heureux : ce n'est pas d'abord le pouvoir de la rue qui prime, en effet, mais celui tiré de ce moment, d'autant plus précieux que rigoureusement unique, où chacun est placé sur un strict plan d'égalité, ne compte que pour un et pour rien de plus que pour un (l'universitaire pas plus qu'un sans-diplôme par exemple). Le gouvernement a, de ce fait, une incontestable légitimité à agir. Mais, en France comme ailleurs, sont aussi inscrites dans la Constitution des formes complémentaires de démocratie : la pétition, la grève, la manifestation. Un gouvernement soucieux du bien commun se doit de les prendre en considération. Quand une réforme heurte de façon aussi massive une communauté, au point de faire battre le pavé à certains qui n'y sont guère habitués, la sagesse n'impose-t-elle pas de surseoir et de reprendre tout à zéro ? Or que fait le gouvernement depuis le 2 février, date du début de la grève nationale ? Il tergiverse, déclare la veille qu'il recule pour mieux tenter de passer par la bande le lendemain, cède sur un point pour faire passer le reste quand ce n'est pas en l'aggravant¹, le tout en faisant clairement primer non le sens de l'intérêt général, mais la logique de l'honneur (et de la carrière) qui de Valérie, de Xavier, etc.

Le mouvement en cours témoigne d'un mécontentement qui déborde largement, c'est une évidence, les revendications initiales (la refonte du décret de 1984 sur le statut des enseignants-chercheurs, la réforme de la formation des maîtres, le contrat doctoral, etc.). Partant, c'est la loi LRU elle-même qui est remise en cause. Il y a de quoi : c'est bien elle qui a introduit ce mélange détonnant, mais pas si étonnant si on y réfléchit, de mise en concurrence et de dirigisme dans la gestion des universités. Faut-il pour autant faire de l'abrogation nécessaire de la loi LRU la « mère de toutes les batailles » ? On conçoit que certains y poussent : puisque la question divise, elle offre la possibilité de séparer les « vrais combattants » des « vils hésitants ». Avec ce paradoxe justement : alors que le ressort le plus profond du mouvement est le rejet du primat à la concurrence, tout se passe comme si, dans certaines Assemblées générales d'enseignants et plus encore d'étudiants, primaient pour certains la... concurrence² !

Le mouvement des universitaires n'est pas véritablement, pour l'heure, celui de l'ensemble de la communauté universitaire. Dans la plupart des universités, le personnel BIATOS le regarde avec sympathie mais aussi avec une certaine distance. De même pour les étudiants qui ne sont, même si la situation est contrastée selon les filières et les universités, que partiellement mobilisés. Pour ceux-ci comme pour ceux-là, domine l'idée que le mouvement est avant tout celui des enseignants-chercheurs, pour ne pas dire de leur seul intérêt catégoriel. L'exigence du seul retrait de la loi LRU était-elle susceptible d'élargir d'emblée le mouvement ? On peut en douter pour de multiples raisons : la question divise, ce qu'elle met en jeu (l'architecture et le mode de gestion des universités) peut

⁴ Le rapport final des États généraux de la recherche de 2004 indiquait que « *l'existence de primes au mérite peut conduire les agents à orienter leur activité vers des formes qui leur permettront d'atteindre rapidement les critères d'attribution de celles-ci, au détriment parfois de l'engagement dans des projets de long terme, plus risqués* ». Il proposait en contrepoint que « *ces primes soient progressivement remplacées par un mécanisme compensatoire permettant une modulation de la rémunération directement intégrée dans les salaires et mettant en jeu une accélération du franchissement d'échelons et des promotions, en cas d'évaluation favorable (ce remplacement suppose que les obstacles budgétaires limitant actuellement les promotions soient levés)* » (p. 70).

¹ La note d'O. Beaud du 14 mars (<http://www.qsf.fr/QSFNoteStatut14mars.pdf>) montre comment la nouvelle version du décret sur le statut des enseignants-chercheurs, présentée en mars 2009 par le Ministère, à la suite des négociations ouvertes avec certains syndicats, est pour une large part, un marché de dupes, et cela sur les trois principaux points en discussion (la modulation, les promotions, l'évaluation).

² Il faut s'interroger sur les origines de ce basculement observé depuis quelques années, qui met aussi en jeu les formes de mobilisation (à vocation majoritaire – avec au besoin blocage ponctuel les jours de manifestation – versus blocage total assuré par une infime minorité). Suggérons que le changement d'orientation politique d'une bonne part de l'extrême gauche, passée ces dernières années du « front unique pour transformer la société » à ce qu'il faut bien nommer la triviale logique de « surenchères pour construire sa petite boutique », n'y est pas pour rien.

apparaître trop lointain pour les étudiants, sans parler du sentiment que puisque loi il y a eu, il faudra une nouvelle loi, votée par une nouvelle majorité parlementaire, pour y revenir¹.

Plus positivement : compte tenu du contexte de crise économique en cours, qui appelle une relance massive et tous azimuts de l'intervention publique, il aurait sans être plus judicieux – mais il n'est jamais trop tard – de mettre l'accent sur l'exigence d'un *plan massif de relance de l'Université* : en termes d'investissements (combien de sites universitaires devraient fermer de suite si les règles de sécurité applicables aux entreprises privées leur étaient appliquées ?), de création de postes (pour les BIATOS, pour des TD à 20 étudiants, etc.), pour doter les étudiants d'un authentique statut social, etc.

Face à la crise : pour un plan de relance massif des services publics (dont l'Université...)

L'explosion en plein vol de la finance libéralisée et la catastrophe économique et sociale qu'elle provoque remontent loin. C'est le mode de régulation néolibéral imposé progressivement à partir de la fin des années 1970, dont la remise en cause des services publics était l'un des volets, qui est directement et durablement en cause.

La crise en cours marque un changement d'époque. De mille et une façons commence à se construire dans les têtes, là où tout se joue finalement, un lien sur les raisons pour lesquelles « la société ne marche pas ». Et si il y avait, en effet, un lien entre les racines de la crise financière, l'austérité salariale, le creusement faramineux des inégalités, le chômage ou bien encore la dégradation des services publics (de l'Hôpital à l'Université) ?

L'intervention publique, naguère pourfendue, est remise au goût du jour. Pour que la socialisation des pertes abyssales de la finance ne soit pas suivie par le retour de ses rentes indignes, encore faut-il que cette réhabilitation soit complète.

Il faut pour cela battre en brèche un certain nombre d'idées reçues. Contentons-nous ici d'en citer deux. Celle, tout d'abord, selon laquelle l'intervention publique dans l'économie n'aurait été qu'une exception adaptée aux Trente Glorieuses et avec elles dépassée. L'idée selon laquelle nous vivons dans des *économies de marché* alimente cette représentation : dans cette optique, l'intervention publique n'intervient au mieux qu'à la marge. On peut, au contraire, soutenir que nous ne vivons pas à proprement parler dans des économies *de marché*, mais dans des économies *avec du marché* et *avec de l'intervention publique*². Pour une part, cette dernière soutient le marché. Mais sa mission ne s'arrête pas là. Elle a une positivité propre qui, au fond, puise sa légitimité dans l'idée que l'intérêt général n'est pas réductible au jeu des intérêts particuliers, le tout au jeu des parties. Le marché et la concurrence ont du bon, mais il est des choses qu'ils ne savent pas faire : la stabilité financière et économique, le plein-emploi, la réduction des inégalités, la satisfaction d'une série de besoins sociaux (protection sociale, éducation, etc.), etc.

Corollaire de ce qui précède, il faut cesser d'appréhender les services publics, dont l'Université, comme une sphère improductive qu'il faudrait *financer* par un prélèvement opéré sur le privé, supposé seul producteur de richesse. Un universitaire, un personnel BIATOS, à l'instar de tous les autres fonctionnaires, produisent de la richesse monétaire, contribuent au PIB³, au même titre que les salariés du privé. L'impôt au sens strict – on ne parle pas ici des autres *prélèvements obligatoires* qui sont immédiatement reversés sous formes de transferts sociaux (retraite, allocation chômage, etc.) – ne sert pas à *financer* leur activité supposée improductive, mais à *payer* leur production dont le « produit » (les cours, la consultation d'un livre en bibliothèque, etc.) est délivrée, pour l'essentiel, gratuitement⁴.

¹ Il y a en ce sens matière à adopter des positions claires pour la remise à plat de la loi LRU, ne serait-ce que pour faire bouger le Parti socialiste qui, son tropisme social-libéral aidant, peut être très hésitant sur le sujet. Autre chose cependant est d'en faire un préalable à l'engagement *unitaire* dans le mouvement...

² Pour être plus précis, il faudrait dire : avec du *marché*, du *capital* (car les deux – cf. les monopoles – ne sont pas synonymes), de l'*intervention publique* et de l'*économie sociale* (associations, fondations, mutuelles, coopératives).

³ Il ne faut évidemment pas fétichiser le PIB. D'autres indicateurs sont bienvenus pour mesurer ce qu'il ne mesure pas. Il faut néanmoins, en un certain sens, le défendre. A l'inverse de ce qui prévalait en Union soviétique – où seule comptait la Production matérielle ! –, le PIB, selon les conventions établies par les Nations Unies (mais il a fallu attendre 1976 pour que la France s'y rallie, le poids d'un certain marxisme à l'Insee ayant pesé lourd dans ce retard), considère les services publics non marchands comme *productifs*.

Quel poids accorder au privé et au public ? Faut-il, par exemple, que l'endettement, qui n'est pas un mal en soi s'il permet de lancer des activités, soit public – car le public crée de la richesse – ou privé ? Autant de questions qui doivent revenir au centre du débat démocratique. La crise en cours a démarré par l'éclatement de la bulle spéculative qui, la libéralisation financière aidant, s'était formée autour des crédits au privé (aux ménages – les fameux *subprime* notamment – mais aussi aux entreprises et plus encore aux institutions financières). Pendant des années, on nous a rabattu les oreilles sur le « trou de la sécu », la « dette abyssale de l'Etat », bref sur ce secteur public qui vivrait « au dessus de ses moyens » et ferait « peser un fardeau insupportable sur les générations futures ». On a omis de préciser que le « trou du privé » était autrement plus conséquent⁴.

Pour sortir de la crise en cours, qui est bien celle de l'*économie de marché* pour le coup, il faut une intervention publique franche et massive². Les Etats-Unis et la Chine s'y emploient en relançant notamment les infrastructures publiques. La zone euro est au contraire totalement à la traîne et la France plus encore. Sarkozy sait que la demande est au volontarisme politique – il a été élu grâce à cela –, au retour de l'Etat. Il gesticule en ce sens, mais refuse d'entrer au capital des banques, laisse les pyromanes gérer les milliards du sauvetage financier et accouche du plus misérable plan de relance des pays développés. Alors que le libéralisme explose en plein vol, il s'arcboute sur son noyau dur : les réformes dites « structurelles » – entendez le démantèlement des *structures publiques intempestives* – à l'Université comme ailleurs. L'exigence d'un vaste plan de relance de l'Université est décidément plus que nécessaire…

⁴ L'impôt ne sert pas à financer le travail improductif du fonctionnaire, il sert à valider socialement son activité, à l'instar du prix qui valide la production du privé (et des entreprises publiques – Sncf, Ratp, etc. – puisque leurs ressources sont tirées des ventes). Le service rendu par le fonctionnaire n'étant pas vendu, c'est donc l'impôt qui le valide (*cf.* notamment Harribey, 2004, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/productif-non-marchand.pdf>).

¹ Cette omission de la dette privée était justifiée par les libéraux : puisque le privé crée de la richesse, il peut légitimement, à l'inverse du public « improductif », s'endetter.

² Ramaux (2009), « Crise : dix premières leçons », *Politis*, n°1034, 8 janvier (<http://matisse.univ-paris1.fr/ramaux/>).